



## MAIRIE DE CIEURAC

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 SEPTEMBRE 2018

Sous la présidence du Maire Guy PEYRUS

*La séance est ouverte à 20h30*

*Est nommée secrétaire de séance : Michel GARD*

**Présents** : Guy PEYRUS, Michel GARD, Anne-Marie CADART, Didier MARABELLE, Florence ALAUX, Jean-Claude CUBAYNES, Jérôme DENOUE, Bernard TERRET, Georges TRIZIS

Excusé avec procuration : Christian MIQUEL procuration à Bernard TERRET

**Nombre de votants 10.**

Lecture par Michel GARD du Procès-verbal du conseil municipal du 23 juillet 2018,  
Le P.V. est adopté à l'unanimité après ajout d'une modification sur la question diverse (I).

### 1. Augmentation du prix du repas de la cantine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 :

Monsieur le Maire informe l'assemblée du relèvement du prix des repas de la cantine scolaire par la mairie de Lalbenque, fournisseur de la cantine de Cieurac.  
Après délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le prix du repas à 3,85 euros, fixé par la mairie de Lalbenque, au lieu de 3,50 euros, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

### 2. Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Cours d'Eau de Montcuq, Castelnau-Montratier et Lalbenque et transfert de l'actif, du passif et du personnel :

Monsieur le maire explique que par délibération du 12 juillet 2018, le comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Cours d'Eau de Montcuq, Castelnau-Montratier et Lalbenque (SIACE) a donné son accord à la dissolution du Syndicat, ainsi que le transfert de l'actif, du passif et du personnel à la Communauté des communes du Quercy Blanc.

Vu le code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L.5212-33, L.5211-25-1, L.5211-26 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 avril 1964 portant création du syndicat d'assainissement des cours d'eau des cantons de Montcuq, Castelnau-Montratier et Lalbenque.

Considérant la dissolution de plein droit du syndicat en raison de l'achèvement de l'opération qu'il avait pour objet de conduire suite au transfert de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) aux communautés de communes et la doctrine issue de la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) de structurer l'exercice de cette compétence autour d'unités hydrographiques cohérentes.

Considérant les statuts du syndicat et l'article L5211-25-1 du code Général des collectivités territoriales l'actif et le passif devraient revenir aux Communes membres. Monsieur le Président propose au comité syndical une autre répartition :

Le syndicat d'assainissement des cours d'eau de Montcuq, Castelnau-Montratier et Lalbenque (SIACE) est composé de 21 communes membres réparties sur 4 communautés des Communes comme suit :

- 1 commune sur la Communauté de la Vallée du Lot et du Vignoble : Bélaise
- 3 communes sur la Communauté de Lalbenque : Belmont Sainte Foi, Lalbenque, Montdoumerc

67

- 2 communes sur la Communauté du Grand Cahors : Cieurac, Fontanes
- 15 communes sur la Communauté du Quercy Blanc : Bagat en Quercy, Castelnau Montratier – Sainte Alauzie, Cézac, Fargues, Le Boulve, Lendou en Quercy, l'Hospitalet, Montcuq en Quercy Blanc, Montlaurun, Pern, Saint Daunès, Saint-Matré, Saint-Pantaléon, Saint Paul-Flaugnac, Saux.

La Communauté du Quercy Blanc (CCQB) est compétente pour la majorité des communes membres du Syndicat, soit environ 70%. Elle est prête à reprendre entièrement à sa charge le technicien de rivière qui est à temps complet, et ce au 1er octobre 2018. Cependant, compte tenu des coûts, elle a souhaité en contre partie récupérer aussi l'ensemble de l'actif et du passif. Un protocole d'accord sur ces conditions de répartition sera signé avec la communauté des communes du Quercy Blanc.

Le président du SIACE a informé par courrier en date du 13 juin 2018 les autres communautés des communes de ce choix de répartition.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Accepte la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Cours d'Eau de Montcuq, Castelnau-Montratier et Lalbenque, ainsi que le transfert de l'actif, du passif et du personnel à la Communauté des communes du Quercy Blanc et de retirer la commune de Cieurac du SIACE désigné ci-dessus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote cette délibération par 10 voix pour.

### **3. Adhésion de la commune de Souломès au Syndicat Intercommunal de Protection Animale (SIPA) et donc extension du périmètre :**

Monsieur le maire informe que par délibération du 14 décembre 2017, la commune de Souломès a souhaité adhérer au SIPA. Conformément à l'article L.5211-18 du CGCT, s'agissant d'une nouvelle adhésion et donc d'une extension du périmètre dudit syndicat suite à la venue volontaire d'une nouvelle commune, il appartient au conseil municipal de se prononcer sur cette demande d'adhésion.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote cette délibération par 10 voix pour.

### **4. Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) d'ORANGE en 2018 :**

Le maire informe l'assemblée du prix de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) annuelle de 2018.

Selon le tarif de l'année, la R.O.D.P. concernant France Télécom s'élève à 674.00 € Cette somme est prévue au budget en fonctionnement, recette, au compte 70323

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote cette délibération par 10 voix pour.

## QUESTIONS DIVERSES :

- A. Monsieur le maire informe l'assemblée que le prochain Conseil Communautaire du Grand Cahors se tiendra à Cieurac le jeudi 20 septembre à partir de 19h00 et que les membres du conseil Municipal sont invités à y participer.
- B. Monsieur le maire informe le conseil municipal que le schéma départemental de gestion cynégétique du Lot 2012 – 2018 est prorogé pour une période de six mois à compter du 19 septembre 2018.
- C. Monsieur le maire informe l'assemblée que, suite à visite du 1<sup>er</sup> ministre à Cahors en novembre 2017, le Grand Cahors a été choisi pour expérimenter une opération baptisée « Carte Blanche ». Cette opération consiste à mettre à la disposition de certaines communes rurales, dont Cieurac, un Bus des Services Publics équipé d'outils informatiques, d'une connexion internet. Deux agents des services de l'Etat seront à la disposition de la population pour apporter des informations et aider les personnes dans leurs démarches auprès de la majeure partie des Services Publics existants (CAF, MSA, CARSAT, Pôle – Emploi, Préfecture, Services Fiscaux, etc.). Ce bus sera présent devant la mairie de Cieurac les vendredis matin pairs, à compter du 5 octobre prochain. Cette expérimentation durera 3 mois.
- D. Monsieur le maire informe le conseil municipal, que suite à la demande de certains conseillers, l'économie faite grâce au retour à la semaine de 4 jours sur les écoles du RPI, s'élève à environ 4 000 euros pour notre commune.
- E. Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier de la région, signé par la présidente Mme DELGA, courrier accordant une dérogation afin que le personnel de notre école puisse monter dans le bus scolaire, pour attacher les ceintures de sécurité des enfants et range les cartables et aussi les détacher à leur retour de l'école.
- F. Madame Florence ALAUX informe l'assemblée que de très nombreux chats divaguent à Pauliac et qu'il serait nécessaire d'intervenir afin que cette prolifération cesse. Monsieur le maire répond que ce problème est avant tout un problème de voisinage et qu'il ne peut pas intervenir s'il n'y a pas de plainte déposée auprès de la gendarmerie.
- G. Monsieur le maire informe l'assemblée qu'une vipère a mordu un chat dans la cour de l'école. Il précise qu'il a pris contact avec l'ONCSF chargé de la protection de la faune et de la flore afin de trouver une solution préventive à ce problème.
- H. Madame Anne-Marie CADART donne à l'assemblée les dernières informations en sa possession sur l'avancée du projet de « Maison d'Assistante Maternelle » qui doit se créer sur la commune de Fontanes. Ce projet concerne principalement le SMOCS.
- I. Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le devis pour la construction de l'Ossuaire au cimetière de notre commune. Ce chantier est inscrit au budget investissement et sera réalisé par l'entreprise Pradines. Il souhaite que soit lancée dans les meilleurs délais, la réorganisation des tombes de l'ancien cimetière.
- J. Monsieur le maire donne au conseil municipal l'information suivante :  
Lors de l'élaboration du budget 2018, nous avons prévu en investissement, le goudronnage de deux portions de chemins situés l'un à la Métairie Petite, l'autre à Estival. Il avait fait faire une étude de coût par les services du Grand Cahors qui avaient chiffré cette opération à 7 700 euros (inscrits au budget 2018). L'entreprise EIFFAGE ayant obtenu le marché « voirie » au Grand Cahors, le maire a demandé un devis à cette société. Le devis s'élève à 15 700 euros. Monsieur le Maire n'a pas caché son amertume devant ce montant. Bien évidemment, il a contacté

d'autres entreprises pour avoir plusieurs devis mais il précise que si les prix sont trop élevés, cette opération sera annulée.

- K. Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a adressé un courrier au service des domaines à Toulouse, pour leur demander de rétrocéder à la commune la parcelle cadastrée AD 402 de 70 m<sup>2</sup>, ou de nous permettre de la défricher afin de permettre de faire réaliser un aménagement sécuritaire au lieu-dit « Moulin bas » (carrefour de la route départementale 6 et de la route d'intérêt communautaire dite « route du Mas de Graniou »).
- L. Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il a reçu une « Déclaration d'Utilité Publique » concernant la protection de la fontaine des Chartreux et interdisant tout forage et captage d'eau sur l'ensemble de nos communes. Cette étude, précise toutes les parcelles concernées par cette interdiction.
- M. Monsieur le maire informe le conseil municipal que les services du Grand Cahors en charge de la collecte des ordures, préconisent le changement de place des containers situés au Cayran, en bordure de la route départementale et en plein virage. En effet, pour des questions de sécurité pour les usagers ainsi que pour les personnels, il serait souhaitable de déplacer ces containers d'une centaine de mètres, à l'angle du chemin menant à la place du Cayran, où un espace communal correspond à la superficie souhaitée. Monsieur le maire va adresser un courrier en ce sens aux habitants du secteur pour les informer.
- N. Monsieur le Maire informe l'assemblée que comme les deux dernières années, l'opération d'entretien du chemin de Saint Jacques de Compostelle qui longe notre commune, sera renouvelée le samedi 6 octobre par les « Mille Mains à la Patte ».
- O. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Monsieur BOURGEOIS, nouveau percepteur de Lalbenque, viendra se présenter à Cieurac le mardi 25 septembre à 10h30. Les conseillers disponibles sont invités à participer à cette réunion.
- P. Monsieur le maire souhaite qu'une commission se mette en place afin de préparer la commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918. Il souhaite la participation des enfants de l'école.

La séance est levée à 22h50

La secrétaire,

Le maire

Michel GARD

Guy PEYRUS